



Association  
**Agir pour  
Clamart**



**Monsieur le Procureur de la République**  
Tribunal de Grande Instance  
179-191, avenue Joliot-Curie  
92 020 NANTERRE Cedex

Clamart, le 20 avril 2015

Monsieur le Procureur de la République,

En ma qualité de président d'une association loi 1901 en charge de la préservation de l'intérêt général à Clamart, je vous écris afin de vous informer des très grandes inquiétudes que les membres de notre association et de très nombreux clamartois éprouvent à l'égard de la conduite de la très nouvelle police municipale de Clamart et de ses agents, recrutés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

En effet, de nombreux témoignages parvenus à notre connaissance font état de comportements contraires aux règles républicaines, sous l'autorité du nouveau maire de Clamart :

- nombreuses intimidations, notamment contre des opposants aux projets du maire, tel que celui de constructions à la gare ;
- contrôles d'identité infondés, conduits par ces agents sous l'autorité du maire, en violation des dispositions de l'article 78-6 du Code de procédure pénale ;
- contrôles d'identité conduits en dehors même du territoire de la commune, notamment à Meudon ;
- conduite dangereuse sans justification, au point de provoquer des accidents de la circulation ;
- conduite de véhicules motorisés dans des lieux interdits, tels que les pistes piétonnes de Clamart Habitat, les allées pédestres du bois de Clamart, les aires de jeux pour les enfants, sans aucune justification ni nécessité liée à la préservation de l'ordre public.

Par ailleurs, de nombreux témoignages, dont le mien, présidente de l'association « Agir pour Clamart », attestent que les personnels de la police nationale du commissariat de Clamart renvoient les dépôts de plaintes à la police municipale, ou renvoient les plaignants à une date ultérieure, manière particulièrement dissuasive, ou même refusent purement et simplement de les enregistrer. Des clamartois se plaignent aujourd'hui d'avoir été renvoyés à la police municipale alors même que cette dernière « omet », voire s'abstient de l'informer.

Nous sommes inquiets aujourd'hui de la situation des victimes, et de l'absence de poursuite de délinquants à Clamart, compte tenu des risques désormais créés par la police municipale qui, bien qu'armée par le maire de Clamart, néglige de poursuivre les délinquants dont les actes lui ont été révélés, ainsi que par le comportement de celle-ci qui, lourdement armée et motorisée, se permet de transgresser, sans aucune nécessité, les règles du Code de la route et du savoir-vivre.

Ces comportements irresponsables nous conduisent à vous saisir sans délai, eu égard aux risques courus, tant par les victimes de délinquance non prises en compte aujourd'hui à Clamart, que par les potentielles victimes des agissements de la police municipale.

Nous vous demandons de bien vouloir intervenir, car tous ces agissements, renoncements de la police nationale à Clamart et ces multiples violations de la loi par la police municipale sapent l'autorité publique sur notre territoire et compromettent la nécessaire confiance de nos concitoyens en nos forces de l'ordre.

Vous remerciant de l'attention que vous porterez à notre demande,

Nous vous prions, Monsieur le Procureur de la République, de bien vouloir agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La présidente,  
Delphine KRUST